

Par courriel

DETEC - Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Madame la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga Palais fédéral Nord 3003 Berne

Courriel: rtvg@bakom.admin.ch

Villars-sur-Glâne, le 29.11.2021

Consultation sur la révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision : concessions 2025

Madame la Conseillère fédérale,

RadioFr. a été invitée par le Département fédéral de l'Environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à prendre position sur le projet susmentionné jusqu'au 9 décembre.

La direction de RadioFr. et son Conseil d'administration rejettent les nouvelles zones de desserte proposées dans le projet de révision, particulièrement celle prévue dans le canton de Fribourg, qui prévoit une concession, sans nuances, basée uniquement sur les frontières du territoire cantonale. Ainsi, RadioFr. perdrait notamment une partie du territoire de la Broye, qu'elle couvre depuis des décennies.

Pour RadioFr., cette nouvelle répartition, proposée par la Confédération, ne respecte pas le paysage historique de la région et ne tient compte ni de la réalité vécue dans la population, ni de la culture partagée dans les régions. Il ne fait aucun sens de dissocier les enclaves fribourgeoises et vaudoises alors que cette région a toujours été homogène au niveau de son traitement médiatique, orienté plutôt vers Fribourg que vers l'arc lémanique. Nous estimons que l'intervention de la Confédération dans le cadre de ce concept est non seulement inutile, mais préjudiciable au marché de la radio tel qu'il fonctionne aujourd'hui.

Radio Fr. rejette également l'attribution de nouvelles concessions avec quote-part de la redevance dans les centres urbains tant que le cadre financier ne sera pas défini. Pour cela, il faudra attendre la votation populaire du 13 février 2022 sur le train de mesures fédérales en faveur des médias.







En attendant le résultat de la votation, RadioFr. propose de maintenir le modèle actuel, c'est-à-dire le versement de **subventions directes** aux radios privées bénéficiaires d'une quote-part de la redevance situées dans des zones économiques plus faibles, régions de montagne et périphérique, et/ou avec mandat de prestations bilingue, ce qui est le cas pour Fribourg. Ce soutien pourrait être **complété par des subventions indirectes** pour les coûts de diffusion, auxquelles pourront prétendre toutes les stations de radio privées suisses qui fournissent des services publics régionaux. Dans ce cas, l'OFCOM et les radios privées **définiront ensemble** les critères nécessaires à un service public régional et les paramètres de mesure des performances.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre prise de position et restons à votre entière disposition pour toute question y relative.

Veuillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Savary

Directeur général

Markus Baumer

Directeur administratif et financier

